

mœurs à leur curé? Pour ma part, cette vaste fraternité avec toute la nature ne me déplairait pas. C'est une pensée aimable et douce, et serait salutaire pour rabattre l'orgueil de nos contemporains, qui est devenu insupportable depuis les progrès de la science. L'homme moderne se prend volontiers pour la monnaie du Dieu qu'il a supprimé : il est temps de le faire rentrer dans le rang.

ARVEDE BARINE.

CURIEUX TESTAMENT

M. Asaph Churchill, un des avocats les plus éminents du barreau de Norfolk et Suffolk, vient de mourir, et son testament a été enregistré à Dedham.

Ce testament contient une clause spéciale ainsi conçue :

« Redoutant particulièrement en matière de propriété l'influence et les machinations de l'Église et du clergé de la secte à laquelle s'est attachée ma plus jeune fille Harriett B. Churchill, je fais, dans mon testament, les restrictions et les conditions suivantes :

« Je divise et lègue à mes fils J. R. et J. M. B. Churchill, la sixième part restant, en *fidéli-commis* pour l'usage et le bénéfice de ma fille, Harriett B. Churchill, sa vie durant, et avec l'entente expresse que ni elle ni les dits fidéli-commisaires ne devront dépenser une portion quelconque du dit revenu pour l'usage et le bénéfice direct ou indirect de l'Église Catholique Romaine ou Catholique, ses prêtres ou son clergé ; ses livres ou ses ordres ; ses sectes, ses institutions ou ses charités ; ses religieuses, ses saints ou ses rites ; ses cérémonies ou ses exhibitions ; ses images ou ses messes ; ses lectures ou ses prédications ; ses cimetières ou ses propriétés ; ni aider, encourager ou appuyer aucune entreprise se rattachant ou appartenant à cette Église, parceque je considère ses doctrines religieuses, ses aspirations politiques, sa soif de propriété et son accumulation de richesses comme dangereuses pour la République.

« Si l'une quelconque de ces conditions est violée, le don d'un sixième sera annulé et reporté sur les *fidéli-commisaires* pour le bénéfice des autres enfants.

INVASION

Encore l'invasion !

M. Félix Carbray, député de Québec-Ouest, présente à la législature un projet de loi pour donner l'existence légale à l'*Institut des Franciscaines missionnaires de Marie*. Ce sont les *Franciscaines Blanches* dont nous avons déjà parlé, et qui sont venues dernièrement de France.

Elles demandent la permission, avec le consentement des autorités ecclésiastiques, d'exposer le Saint Sacrement tous les jours, d'enseigner le catéchisme, d'établir des noviciats, asiles pour les orphelins, salles d'asile ou crèches, écoles (*gratuites ou autres*), pensionnats, ouvriers, écoles ménagères, écoles industrielles, asiles agricoles pour orphelins, institutions pour l'instruction des sourds-muets, retraites et congrégations de femmes et jeunes filles, refuges, hôpitaux, lazarets, dispensaires, asiles pour infirmes et vieillards.

Pas plus que cela !

Ces bonnes sœurs sont modestes

Que ne demandent-elles aussi le droit de payer des taxes ?

Tous les mêmes !

M. Henry Morley, frère de Arnold Morley, maître général des postes, et de Samuel Morley, s'est suicidé à Launceston en 1891.

Lorsque son testament fut produit, sa fortune personnelle ne s'élevait qu'à \$155,000, tandis que tout le monde le croyait riche d'au moins \$1,000,000.

Arnold et Samuel Morley, exécuteurs testamentaires, apprirent que leur frère avait vécu dans ses derniers moments avec trois frères Loughman, anciens pasteurs de l'Église d'Angleterre, devenus Frères Plymouth, secte à laquelle appartenait Henry Morley, et ils découvrirent que la plus grande partie de l'argent était passée entre leurs mains.

Une action fut prise en restitution, et les Loughman ont été condamnés à payer \$700,000 et les frais.

Le juge a déclaré que l'argent avait été obtenu au moyen d'influence indue pratiquée sous le couvert de la religion.

Encore des quêtes !

Nous annonçons, l'autre jour, la tentative de l'évêque Tabasco qui veut venir au Canada faire des quêtes pour sa cathédrale.

Hélas ! trois fois hélas ! il n'est pas le seul qui en veut à notre bourse.

On annonce maintenant que le cardinal Parocchi veut de soumettre au Pape un projet grandiose : l'érection, sur le mont Janicule, à Rome, d'une église ayant une coupole de mêmes proportions et de même forme que celle de Saint-Pierre, dont le coût serait défrayé au moyen des contributions des catholiques du monde entier. On grouperait autour de l'immense édifice les collèges ecclésiastiques des différents pays. Le projet sera soumis au collège des cardinaux. Le coût de l'entreprise est évalué à environ \$20,000,000, et on calcule que l'exécution donnerait du travail à 14,000 ouvriers pendant six ans. Le projet est tout à fait philanthropique, vu la pauvreté du pays.

Eh bien ! et la cathédrale St-Pierre des Canayens ?

Les dévotes poitevines ne sont pas faciles à mener, si nous en croyons les journaux français, qui annoncent qu'un curé a été assailli en pleine église par des dévotes qui ont lacéré ses vêtements sacerdotaux.

Le fait s'est passé à St. Sauvan à six lieues de Poitiers.

En 1891, l'abbé Donizeau, curé de Saint-Sauvan, fut révoqué, mais resta dans sa paroisse, soutenu par la population. Plusieurs curés nommés successivement pour lui succéder refusèrent de remplir l'emploi. Il y a quinze jours, l'abbé Royaux, de Saint-Martin-Lars, étant de passage à Saint-Sauvan, voulut officier dans l'église. Il en fut expulsé par une vingtaine de femmes, ce qui provoqua un grand scandale.

Une bonne nouvelle :

Les religieuses de la Providence sont à faire charroyer la pierre nécessaire pour la construction d'une aile qu'elles doivent faire ajouter, au printemps, à leur vaste établissement.

A quand les taxes ?